

Mémoire de Bruno Forest au BAPE sur le projet de Parc national des Dunes de Tadoussac

Bonjour aux commissaires du BAPE,

Je m'appelle Bruno Forest, je suis citoyen de Tadoussac depuis maintenant cinq ans. Je suis conscient que le dossier des Dunes est sur la table depuis bien avant mon installation dans la région et que j'arrive tard dans la discussion. Le projet a toute une historique dont il me manque peut-être des morceaux : j'assume que les opinions que je vais exprimer dans ce mémoire sont basées sur mes perceptions, avec les informations disponibles à mon échelle.

Cela dit, j'habite ici, j'ai l'intention d'y faire ma vie, les Dunes font partie du territoire de mon village, village pour lequel j'ai développé une forte appartenance et où j'ai l'intention d'élever ma famille. Alors je me permets quand même de m'exprimer sur le sujet.

Avant de prendre position dans le débat, je voudrais faire l'exercice d'identifier les éléments qui m'apparaissent à peu près consensuels dans la communauté et dans la région. Je vois trois objectifs qui – je pense – sont partagés par à peu près tout le monde dans la discussion :

Trois objectifs communs

1. Que les Dunes soient protégées en tant que territoire naturel, exempt de développement immobilier ou d'activités industrielles.
2. Qu'elles demeurent un territoire public accessible à la population et ne soient pas vendues en lots au privé.
3. Que des infrastructures et un modèle de gestion efficace soient mis en place pour gérer l'afflux touristique estival et ses conséquences (blocs sanitaires, surveillance du site, gestion de l'enjeu des campeurs, etc.)

Considérant ces trois objectifs qui m'apparaissent à peu près consensuels, c'est logique que les Dunes soient destinées à devenir un parc. À ma connaissance, il n'y a pas vraiment de débat là-dessus, à l'heure actuelle.

Là où il y a débat, c'est sur les questions suivantes :

1. Qui doit gérer le futur parc des Dunes? Est-ce que ça doit être une structure municipale, régionale ou provinciale, ou bien un partenariat entre plusieurs de ces options?
2. Quelle réglementation doit être appliquée dans ce parc et quel type de développement touristique doit y être fait, s'il y a lieu?

Et je trouve que ces questions auraient dû être posées aux citoyens par le Conseil municipal en amont, avant de prendre des engagements avec la SÉPAQ. J'ai l'impression qu'en ce moment, l'exercice démocratique est incomplet.

La SÉPAQ a fait une offre détaillée, c'est un très beau travail et je salue sincèrement l'expertise de ceux qui l'ont préparé. On a une offre sur la table. C'est du positif. Maintenant, où sont les autres offres? J'aurais voulu qu'on me présente, au meilleur des connaissances disponibles, un document aussi détaillé sur la possibilité d'un parc municipal aux Dunes, et un autre sur la possibilité d'un parc régional. Oui, c'est beaucoup de travail, ça aurait nécessité, oui, des ressources considérables, ça aurait coûté de l'argent. C'est pas gratuit, la démocratie. Mais je pense que l'enjeu des Dunes est assez important pour qu'on se paie le luxe d'une discussion collective éclairée.

Après un sincère exercice de pédagogie populaire où la communauté aurait été exposée à au moins trois options, en toute transparence sur les avantages et les inconvénients de chacune, sur les coûts, sur les ressources disponibles, les revenus possibles, etc. j'aurais aimé qu'il y ait un référendum municipal dont la question aurait été : « Entre un parc municipal, un parc régional ou un parc national, quelle option préférez-vous voir se réaliser aux Dunes de Tadoussac? ». Et je vais vous dire sincèrement, je n'exclus pas la possibilité que la SÉPAQ soit la meilleure option. Mais en ce moment, je ne suis pas en mesure de faire un choix éclairé, et j'ai la crainte que la façon de faire actuelle crée des divisions à Tadoussac pour longtemps. En fait c'est déjà en train d'arriver. Et je suis convaincu que si, au terme d'un véritable processus démocratique, la SÉPAQ avait été choisie par la majorité, la communauté l'accepterait beaucoup mieux, y compris ceux qui auraient préféré une autre option, et tout le monde finirait par tirer de la fierté du Parc des Dunes. Ça veut dire aussi que la population aurait pu choisir une autre option, et le

Conseil aurait eu le mandat de mettre en œuvre cette option, conformément à la volonté de la majorité. C'est ça, la démocratie.

J'ajouterais qu'on est dans un contexte de petite municipalité, où les conseillers sont élus sur une base individuelle sans parti politique, sans présenter ni plateforme ni programme électoral, en bref sans que les électeurs aient la moindre idée de leur vision, de leurs projets ou de leur idéologie au moment de l'élection. On peut se demander quelle légitimité a le Conseil pour prendre des décisions structurantes à long terme sans consulter formellement la population. Ça serait juste, donc, de faire un référendum sur l'avenir des Dunes et de mettre toutes les options sur la table.

Maintenant, concernant la proposition spécifique de la SÉPAQ pour le projet de Parc national des Dunes, voici les enjeux qui me préoccupent et qui à mon avis méritent d'être précisés ou modifiés pour rendre l'offre plus acceptable pour les Tadoussaciens.

1. Logement des employés

Il est question dans le document de présentation du projet de la vente par le gouvernement de certains terrains à la municipalité, qui y construirait éventuellement une coopérative d'habitation, en partenariat avec la SÉPAQ et d'autres entreprises... Questionnée à ce sujet aux audiences du BAPE, la municipalité a admis qu'il s'agit d'une idée vaguement évoquée et complètement hypothétique qui n'a fait l'objet d'aucune étude ni planification.

Ce que je dis à la SÉPAQ, c'est : en ce moment, le logement est le problème NUMÉRO 1 à Tadoussac, et il n'y a aucun signe qui permet de croire que la municipalité va s'investir à moyen terme dans la construction de logements. Si vous prévoyez créer 20 emplois, il faut créer 20 logements, quand bien même vous engageriez uniquement des employés qui viennent de la place (parce que les résidents que vous allez engager vont quitter leur ancien emploi, et leurs anciens employeurs vont devoir engager des gens de l'extérieur). Il y a beaucoup plus d'emplois saisonniers, l'été, que de citoyens disponibles pour travailler à Tadoussac. Donc la création de nouveaux emplois saisonniers n'est pas un argument convaincant pour les gens de Tadoussac en contexte de pénurie de main-d'œuvre. Ça veut juste dire : plus de gens à faire venir de l'extérieur et à loger. Là où la création d'emplois deviendrait un argument convaincant, c'est s'il était question d'emplois à l'année, ou bien d'emplois saisonniers d'hiver. Pour ce qui est des emplois saisonniers en été, le marché du travail est saturé.

Dans la situation de logement actuelle, le calcul est simple : pour chaque nouvel emploi créé, il faut construire une nouvelle unité de logement. Cette responsabilité doit être assumée par la SÉPAQ, ou par un quelconque programme du gouvernement du Québec qui viendrait soutenir l'acceptabilité sociale du projet de Parc des Dunes. L'idée d'une coopérative d'habitation est excellente, mais il faudrait la développer. Surtout, il faudrait que la question du logement soit réglée avant de signer le deal.

2. Barrage du Moulin-à-Baude

Le projet actuel de la SÉPAQ prévoit de laisser la propriété des vestiges du barrage du Moulin-à-Baude à la municipalité. Il y aurait donc un tout petit lot correspondant à peu près exactement au pourtour du barrage qui demeurerait une propriété municipale, encerclé de toutes parts par le Parc National. Là-dessus, je me demande : est-ce qu'on est en train de s'en faire passer une petite vite?

J'ai demandé, à la période de questions du BAPE, pourquoi la SÉPAQ ne voulait pas prendre en charge le barrage. La réponse a été que la SÉPAQ n'avait ni les ressources ni l'expertise pour gérer une pareille infrastructure. Ce à quoi je répondrais : honnêtement, pensez-vous vraiment qu'une municipalité de 800 habitants où il n'y a pas de cégep, pas d'université, aucun ingénieur, aucun contracteur en construction, aucun secteur industriel, que cette municipalité, donc, a plus de ressources qu'une corporation gouvernementale pour porter la responsabilité d'un barrage vétuste et assumer les coûts liés à son entretien ou à son démantèlement?

J'ai aussi posé la question à la SÉPAQ : dans l'éventualité où la municipalité, puisqu'elle demeure propriétaire du barrage, voulait le rénover et l'utiliser pour générer de l'énergie, en aurait-elle le droit, malgré qu'il soit encerclé par un Parc National? La réponse, à chaud, a été qu'officiellement, oui la municipalité en aurait le droit, dans la mesure où le projet correspondrait aux normes nationales. Je suis toutefois sceptique... Pensons-y un peu : pour remettre en fonction le barrage du Moulin-à-Baude, il faudrait passer des bulldozers, des pelles mécaniques et des dizaines de camion de ciment dans le Parc National, il faudrait monter le niveau de la rivière du Moulin-à-Baude, construire des petites infrastructures connexes au barrage, installer des lignes à haute-tension pour relier le barrage aux lignes déjà existantes d'Hydro-Québec... Ça m'apparaît difficilement conciliable avec la présence d'un Parc National.

Si la présence du Parc National empêche la municipalité de jouir de son bien, en l'occurrence un barrage, et la condamne à rester propriétaire d'une ruine inutile qu'elle n'a pas la pleine liberté de rénover et d'exploiter, alors il faut que la SÉPAQ prenne en charge ce barrage et assume les coûts qui viennent avec.

Autrement, j'encourage fortement la municipalité à faire un appel d'offres auprès de firmes d'ingénieurs dans la perspective de la remise en fonction du barrage du Moulin-à-Baude, juste pour voir comment la SÉPAQ va réagir...

3. Chiens

L'interdiction des chiens préoccupe beaucoup les citoyens de Tadoussac. Je suis moi-même propriétaire d'un épagneul très énergique qui a besoin d'aller dans le bois, et je trouve que c'est une grosse limitation de lui couper l'accès aux Dunes. Je comprends que certains parcs nationaux exigent de pareilles limitations. Par exemple, l'interdiction des chiens au mont Jacques-Cartier dans les Chics Chocs tombe sous le sens : personne ne voudrait voir un berger allemand courir après les derniers caribous forestiers au sud du Saint-Laurent. Dans le cas des Dunes, toutefois, l'argument de la protection de la faune ne tient pas la route. L'argument de la protection de l'expérience des touristes qui auraient peur des chiens n'a pas plus de sens : il faudrait alors se demander pourquoi les chiens sont autorisés dans le centre-ville de Montréal ou dans le vieux Québec...

Une partie de la population s'inquiète du caractère rigide et centralisé de la SÉPAQ. On se demande : le Parc national sera-t-il à l'image des Dunes que nous connaissons, c'est-à-dire un lieu unique, intimement lié à la culture de Tadoussac, ou bien est-ce que ce sera une succursale d'une corporation pensée et gérée à Québec? En autorisant les chiens en laisse aux Dunes (sur tous les sentiers), la SÉPAQ ferait un geste rassurant pour la population qui n'aurait aucun impact négatif sur la préservation du territoire ni sur la qualité de l'expérience touristique. Elle ferait la démonstration d'une capacité d'adaptation au milieu qui serait un beau précédent et un beau signal pour le village.

4. Accès gratuit des résidents du secteur BEST

Le secteur BEST, c'est un écosystème solidaire. Les Tadoussaciens vont à la quincaillerie à Sacré-Cœur, à la pharmacie ou à l'Hôpital aux Escoumins. Les ados de Tadoussac fréquentent la polyvalente des Bergeronnes, où leurs amis viennent

des quatre villages du secteur. Il y a des travailleurs à Tadoussac qui habitent à Sacré-Cœur ou aux Bergeronnes. Beaucoup de jeunes de Tadoussac, quand vient le temps d'acheter une maison, s'installent aux Bergeronnes, à Sacré-Cœur ou même aux Escoumins, parce que les maisons à vendre à Tadoussac sont rares et chères. Mais le cœur reste à Tadoussac, et ces gens qui habitent les autres villages gardent leurs amitiés à Tadoussac, leurs habitudes, leurs emplois.

Monsieur Molson a fait un beau geste en inscrivant une clause de gratuité pour les résidents de Tadoussac dans son legs de terrains. Il n'avait pas anticipé la réalité qui deviendrait la nôtre, l'éparpillement des Tadoussaciens sur la Haute-Côte-Nord, la crise du logement. Ce serait respecter l'esprit de la clause Molson que d'accorder la gratuité à tous les résidents du secteur B.E.S.T. Le projet s'inscrirait bien mieux dans le contexte du milieu et causerait moins de divisions. De toute façon, soyons francs : la quantité de gens qui seraient touchés par cette gratuité, quand bien même elle s'étendrait au secteur B.E.S.T., est négligeable en comparaison de l'immense afflux touristique qui vient des quatre coins du monde. Je n'ai pas d'inquiétudes pour la rentabilité du Parc des Dunes : Tadoussac est la troisième destination touristique au Québec! Ce ne sont pas les travailleurs de Boisaco ni les infirmières des Escoumins qui dorment à l'Hôtel Tadoussac ou qui remplissent les zodiaques de *Croisières AML*...

5. Forfait commun avec le Parc national du fjord-du-Saguenay.

Ça relève du détail, mais tant qu'à jaser : un trippeux de plein-air qui visite Tadoussac rapidement, qui voudrait aller voir le lever du soleil aux Dunes, puis aller pique-niquer à la Baie Sainte-Marguerite le midi, il me semble que ça serait logique qu'il paie un seul accès SÉPAQ pour sa journée, non? Est-ce que les billetteries du Parc National des Dunes et de la Baie Ste-Marguerite pourraient être conjointes?

6. Redevances financières

Le projet de la SÉPAQ est très bien monté, mais exige de nombreux sacrifices de la part des Tadoussaciens par rapport à leur accès au territoire des Dunes. En contrepartie, ce que ça rapporte à la communauté, c'est une vingtaine d'emplois saisonniers. L'idée que le parc des Dunes va attirer beaucoup de touristes à Tadoussac et encourager l'économie, je suis sceptique : je me permets de rappeler

que les Dunes sont déjà là, qu'elles sont accessibles, qu'elles sont déjà connues et fréquentées par les touristes. La SÉPAQ ne va pas créer une nouvelle attraction : l'attraction est déjà là et elle est gratuite. La SÉPAQ va plutôt rendre cette attraction payante, ce qui peut être un facteur répulsif pour plusieurs touristes, plutôt qu'un attrait. Toutefois, le territoire sera mieux géré et mieux développé que dans l'état actuel, j'en conviens.

Là où l'idée d'un parc municipal m'aurait séduit, c'est dans la mesure où les revenus d'accès, de camping et d'activités auraient pu rester dans la communauté et servir directement à financer les services aux citoyens de Tadoussac. Le développement du Parc des Dunes par la SÉPAQ promet d'être une belle réussite, mais dont les profits vont être emportés par la SÉPAQ à Québec, laissant la municipalité à elle-même pour faire face à des enjeux importants avec peu de ressources financières. Ici, moins de 800 habitants doivent supporter par leurs taxes les infrastructures touristiques de la troisième destination touristique au Québec. Les budgets sont minces pour faire face à des enjeux de taille, notamment au niveau de la crise du logement qui est un problème existentiel pour Tadoussac. Les services sont loin, les jeunes ont peu d'activités. Il me semble que les Dunes représentent une belle opportunité de développement collectif et que ça aurait pu être une occasion pour la municipalité de se montrer entreprenante.

À tout le moins, je demande à la SÉPAQ : est-ce qu'une part des revenus du Parc National pourrait être reversée à la municipalité pour financer les services aux citoyens et les infrastructures municipales, qui sont très éprouvées par le grand nombre de touristes, nombre qui sera encore accru par le parc national selon les prévisions de la SÉPAQ?

Voilà, c'est ce que j'avais à dire sur le projet de Parc National des Dunes. En résumé, j'aurais préféré que la population soit exposée à différentes options pour l'avenir des Dunes, puis qu'elle ait l'occasion de se prononcer via un référendum municipal. Ensuite, concernant le projet présenté par la SÉPAQ, mes suggestions sont les suivantes :

1. Que la SÉPAQ soit autonome pour le logement de ses employés : pour chaque nouvel emploi créé, une unité de logement doit être construite.
2. Que la SÉPAQ prenne en charge le barrage du Moulin-à-Baude et que la municipalité ne reste pas prise avec ce fardeau.
3. Que les chiens en laisse soient autorisés dans le Parc national des Dunes.
4. Que la gratuité d'accès soit étendue à tous les résidents du secteur B.E.S.T.
5. Que les billetteries du Parc national des Dunes et du parc national du Fjord-du-Saguenay soient conjointes.

6. Qu'une part des revenus du Parc national des Dunes soit versée à la municipalité pour aider à financer les infrastructures publiques et les services aux citoyens.

Merci beaucoup pour votre temps,

Bruno Forest
Citoyen de Tadoussac